

## Conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale

Le conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale s'est réuni ce lundi 27 janvier 2020 à Condette.



- **Programme d'action 2020, focus sur quelques projets phares**

### **Mieux connaître pour mieux protéger la végétation des estuaires**

Espace de rencontre entre le fleuve et la mer, les estuaires sont des écosystèmes complexes et très productifs qui jouent un rôle essentiel dans le cycle de vie de nombreuses espèces. Ils présentent également un attrait important pour divers usages (urbanisation à proximité, navigation, pêche, chasse, sport de loisir...). Ils sont aussi le réceptacle final des pollutions venues de la terre. Dans le cadre de ses missions de connaissance et de protection du milieu marin, le Parc initie un état des lieux des végétations littorales estuariennes, avec le Conservatoire botanique national de Bailleul et la société I-Sea. A la suite d'une phase d'étude et de cartographie de la végétation des estuaires de la Somme, de l'Authie, de la Canche et de la Slack, un guide technique sur les mesures de gestion et les bonnes pratiques à mettre en œuvre sera proposé. Cela aidera le Parc et les acteurs du territoire à orienter ses choix de gestion pour maintenir un bon état écologique et un bon état des végétations de ces estuaires. En parallèle, des actions et des outils de sensibilisation des acteurs et du grand public aux enjeux de protection des végétations seront développés.



## Observatoire photographique des paysages : la terre vue de la mer

Le Parc naturel marin initie avec le Grand Site de France de la Baie de Somme et le Grand Site de France les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez le déploiement d'un observatoire photographique des paysages marins et littoraux vus depuis la mer. Au printemps 2020, deux séries de photographies seront prises entre Sangatte et Le Tréport : une en mer, depuis un bateau, à marée haute ; et l'autre précisément aux mêmes endroits mais à marée basse. Ces deux séries seront renouvelées six mois plus tard, à l'automne. Enfin, elles feront l'objet d'une réédition régulière, tous les trois ou quatre ans.



La dimension artistique des photographies devra primer. Ainsi, elles seront à même d'éveiller l'intérêt et la sensibilité, afin que chacun se questionne sur son littoral. Des expositions itinérantes seront programmées, ou tout autre moyen de rendre ces photographies – et les comparaisons qu'elles susciteront inmanquablement - accessibles au plus grand nombre. L'enjeu est d'accumuler de la matière pour témoigner des évolutions du littoral : éventuelle érosion de la côte, répartition des activités sportives et professionnelles, modifications dans la végétation, impact de nouveaux aménagements, etc.

## Etude des indispensables habitants du sable

Le littoral du Parc naturel marin est battu par les marées. Au grès des heures, d'immenses surfaces de sable et de vase sont couvertes puis découvertes par les eaux marines. De cette alternance naissent des habitats particuliers, qui hébergent des espèces vivantes spécifiques, souvent microscopiques. Celles-ci sont indispensables au milieu marin : elles nourrissent les oiseaux et les poissons. L'analyse de ces écosystèmes nous renseigne sur l'état de l'environnement. C'est l'objectif du projet HABISSE, qui débutera en 2020 par une phase de cartographie de ces habitats « benthiques intertidaux sensibles », et par un dosage des substances polluantes (pesticides, métaux lourds, hydrocarbures) pouvant être retrouvées dans le sédiment.

## Observatoire des activités de loisir



Quel sport est pratiqué quand et où dans le Parc naturel marin ? Cela a-t-il un effet sur les espèces – végétaux, mammifères, oiseaux, poissons, mollusques, etc. - du Parc ? Et si dix, vingt, trente fois plus de personnes se mettaient à cette activité en même temps et au même endroit ?

Toutes ces questions trouveront une réponse dans le cadre de projet RESOBLO mené simultanément par quatre parcs naturels marins, à partir de 2020 : il s'agit de mettre en place un observatoire des activités de loisir sur le littoral et en mer.

En améliorant sa connaissance des activités de loisir et de leur impact sur l'environnement, le Parc

sera en mesure d'aider les acteurs de son territoire à intégrer aux mieux ces enjeux dans leurs pratiques. Il pourra ainsi, notamment, offrir un accompagnement plus pertinent aux organisateurs de manifestations sportives, en mer et sur l'estran.

Le projet RESOBLO bénéficie d'un financement européen de 550 000 euros. Pour le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, cela se concrétisera par l'arrivée à l'automne d'un nouveau chargé de mission en CDD, dédié au projet.

## Valorisation des toponymes maritimes



« D'où vient le nom de mon village, de cette petite route, de cette jolie baie ou de la falaise qui marque mon paysage ? » Les noms de lieux recèlent des informations riches quant à l'histoire d'un site. Depuis 2017, le Parc naturel marin accompagne l'université Picardie Jules Verne et ses partenaires dans la réalisation d'un atlas toponymique relatif à la mer et au littoral. Une exposition itinérante a d'ores et déjà été réalisée pour valoriser les informations collectées. Intitulée « Noms de lieux ! Sur les traces de la mer, du Tréport à Ambleteuse », elle est mise à disposition par le Parc sur simple demande.

## Développement de filets biodégradables

Le Parc naturel marin, en partenariat avec l'organisation de producteurs FROM Nord, initie un important projet de développement durable, pour lequel il bénéficie d'un financement de 750 000 euros provenant de l'Europe et de France Filière Pêche. Il s'agit de concevoir un filet de pêche (trémil) à partir de matériaux biodégradables, biosourcés, recyclables, sans relarguer de microplastiques. A l'été 2020, des prototypes seront testés en mer, à bord de navires de pêche boulonnais qui se seront portés volontaires pour l'expérimentation. Pour ce projet, l'équipe du Parc naturel marin s'étoffera d'un chargé de mission en CDD.

## • Tous engagés pour la biodiversité : l'Office Français de la Biodiversité est né

L'Office français de la biodiversité (OFB) est né le 1er janvier 2020. Ce nouvel établissement public, placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture, a été créé pour protéger et restaurer la biodiversité. Il intègre les missions, les périmètres d'intervention et les 2 800 agents de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Il contribue, s'agissant des milieux terrestres, aquatiques et marins, à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau en coordination avec la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique.



Le nouvel établissement répond à trois enjeux majeurs :

- Simplifier l'organisation par le rapprochement des expertises complémentaires de l'AFB et de l'ONCFS pour une meilleure lisibilité de leurs actions au service d'une seule et même stratégie.
- Coordonner pour renforcer l'efficacité des politiques publiques dans les domaines du climat, de l'eau et de la biodiversité. L'opérateur renforcera également son ancrage et son maillage territorial en développant et en consolidant les partenariats avec les régions en métropole et dans les outre-mer, ainsi qu'avec les collectivités d'outre-mer. La dynamique de création d'agences régionales de biodiversité sera donc poursuivie.
- Renforcer l'action territoriale pour garantir un partage équilibré des usages et des espaces naturels, le respect des règles de protection de l'environnement et le maintien d'un environnement de qualité. Dans le cadre de la création de l'OFB, les pouvoirs des inspecteurs de l'environnement seront renforcés, afin qu'ils puissent constater plus efficacement les infractions environnementales et qu'elles soient ainsi mieux sanctionnées.

Afin de garantir une pleine intégration de l'ensemble des enjeux de biodiversité dans les territoires, y compris marins, les directions régionales métropolitaines intègrent les délégations de façade Atlantique, Méditerranée et Manche mer du Nord ainsi que les parcs naturels marins des estuaires

picards et mer d'Opale, d'Iroise, de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, du Bassin d'Arcachon, du golfe du Lion, du cap Corse et de l'Agriate, dans le respect de la gouvernance locale exercée dans les conseils de gestion des parcs et des compétences des services de l'Etat en mer.

[www.parc-marin-epmo.fr](http://www.parc-marin-epmo.fr)  
[ofb.gouv.fr](http://ofb.gouv.fr)

**Contacts presse:** Line VIERA - line.viera@ofb.gouv.fr - 03 21 99 15 80 / 06 30 62 93 37